



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné, Richard Lauzon, de la susdite municipalité, que :

Lors d'une séance ordinaire, tenue le premier jour du mois de mai 2017, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 284 :

**Concernant l'installation de panneaux « arrêt »
à l'intersection du rang Saint-André-Nord-Est
et du Rang Saint-André Sud-Ouest et
abrogeant le règlement numéro 102**

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce vingt-troisième jour du mois de mai deux mille dix-sept.

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

*Je, soussigné, Richard Lauzon, directeur général, résidant à Saint-Cuthbert certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 17 et 18 heures le vingt-troisième jour du mois de mai 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : **entrée de l'église de Saint-Cuthbert et à l'entrée du bureau municipal***

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour du mois de mai 2017.

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier